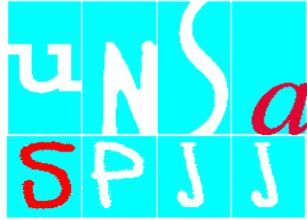




**FSU**



Paris, le 27 janvier 2011.

## **FORMATIONS INITIALES DES EDUCATEURS ET DIRECTEURS :**

Malgré le vote unanime de l'ensemble des organisations syndicales lors du CTPC du 1<sup>er</sup> octobre 2010 et l'engagement du directeur à ne pas porter ce dossier en CTPM coûte que coûte compte tenu de cette opposition, la DPJJ a présenté des projets de réduction des formations initiales « bouclés », lors d'une réunion de travail le 12 janvier. Cette précipitation est incompréhensible et inacceptable au regard du positionnement de la direction de la PJJ lors du CTPC évoqué. En effet, M le directeur, vous y aviez pris l'engagement, sur votre proposition, de mettre en œuvre des dispositions permettant de travailler différents points que nous nous permettons de vous rappeler aujourd'hui :

- Les contenus : qu'est il possible de réduire ?
- Validation,
- Pré affectation,
- Recrutement.

De tous ces aspects, nous n'avons entendu parler jusqu'au 12 janvier et il ne nous a donc encore moins été possible de les étudier.

Par ailleurs, toujours lors de cette même réunion, nous avons rappelé que si la réduction des temps de formation était appliquée, le niveau de recrutement devait alors être relevé pour conserver le même niveau de qualification. En l'absence de réponse à cette question essentielle, les réductions des formations initiales présentées conduiraient inéluctablement à une déqualification statutaire des professions d'éducateurs et de directeurs de la PJJ. Après le report, sine die, de la 2<sup>ème</sup> réunion du 24 janvier nous restons toujours en attente de réponses de votre part !

**Face à cette impasse, l'ensemble des organisations syndicales réunies à nouveau en CTPC, vous demande de tenir votre engagement en proposant des réunions de travail sur les thèmes que vous avez vous-même fixés.**

**Bien que ce point ne soit pas inscrit à l'O.D.J. de l'instance qui nous réunit ce jour, nous vous le demandons solennellement. Il en va de la reconnaissance que vous accordez au dialogue social et de la valeur des engagements que vous prenez dans ce cadre. Pour tous les personnels, comme pour les organisations syndicales qu'ils ont choisies pour les représenter.**